des Princes & C. Fevrier 1725. 99 qui a été lû. A quoi chacun repondit: Je le promets & jure ains: Amen. Ce Marquis prêta Serment ensuite avec les mêmes formalitez que les autres Seigneurs, & fit hommage entre les mains du Marquis de Ste. Croix; que le Prince Regnant avoit nommé pour le recevoir, & le Cardinal de Borgia s'acquitta de ce même devoir entre les mains de l'Archevêque de Tolede revêtu d'habits pontificaux, & tenant le Livre des Evangiles.

Cette ceremonie finie, Dom François Castejon Secretaire du Conseil, Chambre & Etat de Castille, accompagné des Secreraires de l'Assemblée des Cortez, s'aprocha du Prié-Dieu du Prince Regnant, & lui dit à haute voix : Vôtre Majesté accepte-Elle au nom du Serenissime Prince Dom Ferdinand son Fils aîné le Serment de foi & hommage, et tout ce qui vient d'être exécuté en faveur de ce Prince, or commande-t-Elle aux Secretaires de l'Assemblée des Correz d'en faire rendre témoignage à toutes les Villes, Citez & Lieux qui le demanderont, afin que les Prélats, Grands du Royaume, Tîtrez de Castille, & Officiers des Maisons Royales qui sont absens, ayent à prêter le Serment, & faire l'hommage requis. Le Prince Regnant ayant repondu qu'il l'acceptoit, le desiroit, & l'ordonnoit, le Prince des Asturies reprit la place qu'il occupoit pendant la Messe, & l'Archevêque de Tolede entonna le Te Deum, qui fur chanté par la Musique, & à la fin duquel ce Prélat donna la benediction. Aprés la ceremonie qui dura trois heures, le Prince & la Princesse Regnante accompagnez du Prince des Afturies & des Infants, retournerent au Palais, où ils dînerent en public. Le foir & les deux nuits suivantes; il y eur des illuminations & d'autres marques de rejouissances dans toutes les rues de la Ville, & des feux G 2